
Lieu de rendez-vous d'examen voile à Genève au Port des Eaux-Vives, en bout de ponton
Lieu de rendez-vous d'examen moteur à Genève 1er catway côté rive
Plage des Eaux-Vives
Parc des
Genève-Plage
Nant de Trainant


Chemin du Vieux-Port
Chemin des Graviers
Port-Choiseul
Parc
Lieu de rendez-vous d'examen moteur et voile à Port Choiseul Versoix

PROGRAMME D'EXAMEN PRATIQUE POUR LES PERMIS DE CONDUIRE BATEAUX

CATÉGORIE A (bateaux à moteur)

Connaissances fondamentales de la conduite de bateaux

- matelotage, équipement, permis
- caractéristiques de manœuvrabilité des bateaux motorisés
- navigation dans les eaux courantes

• **Préparation du bateau pour naviguer**

• **Sécurité à bord**

- Incendie
- Mesures en cas d'avaries et de collisions
- Panne de machine
- Evaluation de la météorologie et éventuelles mesures à prendre
- Eau dans la cale
- Manœuvre liée à l'ancrage

• **Navigation**

- Départ et accostage à un débarcadère tribord et bâbord en marche avant et en marche arrière
- Manœuvres sur un plan d'eau étroit
- Approche perpendiculaire en marche avant et en marche arrière, prise de place
- Homme à l'eau
- Navigation à différentes allures et caps
- Dans les eaux courantes : virer vers l'amont, accoster dans le courant
- Ancrer dans les eaux calmes

• **Matelotage**

Amarrage du bateau. 4 nœuds au moins.
Détermination du cap sur une carte nautique (libre choix de l'instrument).
Point par relèvement (relèvement par point ou à la boussole).

CATÉGORIE D (bateaux à voile)

Connaissances fondamentales de la conduite de bateaux

- matelotage, équipement, permis
- technique de la voile

• **Préparation du bateau pour naviguer**

• **Sécurité à bord**

- Incendie
- Mesures en cas d'avaries et de collisions
- Evaluation de la météorologie et éventuelles mesures à prendre
- Eau dans la cale
- Manœuvre liée à l'ancrage
- Réduction de la surface vélique en route (ariser ou changer les voiles), à une bouée ou à l'ancre

• **Navigation à la voile**

- Manœuvres sur un plan d'eau étroit
- Homme à l'eau
- Navigation à différentes allures et caps
- Hisser et amener les voiles à la bouée et en route
- Virer de bord vent devant et vent derrière
- Accostage et départ d'une bouée ou d'un débarcadère.

• **Matelotage**

Amarrage du bateau. 4 nœuds au moins.
Détermination du cap sur une carte nautique (libre choix de l'instrument).
Point par relèvement (relèvement par point ou à la boussole).

INFORMATIONS POUR PERMIS BATEAUX

Vous venez de déposer une demande pour obtenir votre premier permis de conduire bateaux, ou la délivrance d'une nouvelle catégorie. L'**examen théorique** doit être réussi au plus tard **dans les 12 mois** à dater du dépôt de la demande. L'**examen pratique** devra impérativement être réussi **dans les 24 mois** après la réussite de la théorie (ou du dépôt de la demande d'une nouvelle catégorie si vous êtes déjà titulaire d'un permis de conduire pour bateaux).
Si l'un ou l'autre de ces délais n'est pas respecté, votre demande sera prescrite et nécessitera le dépôt d'une nouvelle requête (soumise à émoluments). La théorie sans validation d'un examen pratique passée dans les 24 mois sera à refaire.

EXAMEN THEORIQUE (uniquement après le dépôt d'une demande de permis)

L'inscription s'effectue au guichet ou par internet : (accès via le QR code)

https://www.ge.ch/passer-son-permis-conduire/inscrire-examen-theorique-pratique

1 inscription suffit si vous avez choisi les catégories A+D.

Le jour de l'examen, le candidat prendra place à l'endroit indiqué par le panneau "EXAMEN THEORIQUE", muni de son PV d'examen théorique et pratique bateaux.

L'examen théorique, dure 50 minutes, est un questionnaire à choix multiples de 60 questions. Trois réponses possibles sont proposées, plusieurs peuvent être justes ; dans ce cas, elles doivent toutes être cochées. Chaque réponse incorrecte ou manquante amène un point de pénalité. L'examen est réussi avec un nombre de point minimum de 165 sur un total de 180.

EXAMEN PRATIQUE

L'inscription peut s'effectuer par courriel navigation.ocv@etat.ge.ch, au guichet ou par téléphone 022.388.31.01 : lu. 9h00-12h00, ma.- ve. 8h30-12h00.

Le jour de l'examen, le candidat doit-être muni d'une pièce d'identité, de son éventuel permis de conduire bateaux, du procès-verbal d'examen, d'une embarcation en état de naviguer équipée d'une boussole ou d'un compas ainsi que d'une carte avec règle pour la détermination d'un cap.

Les examens se déroulent du 15 mars au 15 novembre. En dehors de cette période les examens moteurs ne se déroulent que sur les bateaux équipés d'une cabine de pilotage fermée et suffisamment chauffée.

DESISTEMENT, ANNULATION OU DEPLACEMENT DE L'EXAMEN

L'annulation ou le déplacement d'un rendez-vous doit être annoncé au minimum 48h00 à l'avance (2 jours ouvrables). Sinon l'émolument payé pour l'examen reste dû. Il en est de même en cas d'absence ou de non-départ dû au candidat (p. ex. retard du candidat, bateau non conforme, équipement obligatoire incomplet, etc.).

LIEUX D'EXAMEN (Voir plan au verso)

- ***GENEVE*** : Nouveau port des Eaux-Vives pour la catégorie moteur. Pour la catégorie voile, au Port des Eaux-Vives (voir plan annexé).
- ***CHOISEUL:*** Estacade N° 460'000 (en bout de ponton) pour toutes catégories.